

Avis émis par le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
départemental de l'Ain

Réunion en visioconférence du 21 juin 2021

Avis	Suites données par l'administration
<p>« Le CHS CT D 01 constate avec la mise en place des pials une dégradation des conditions de travail des AESH. Afin d'améliorer les conditions de travail des AESH, le CHS CT D demande l'abandon des pials, le rétablissement d'une affectation des AESH sur poste précis et le rétablissement de la fiche de vœu. »</p>	<p>Les PIAL sont un dispositif national que l'académie de Lyon, et donc le département de l'Ain, a mis en place conformément aux attendus.</p> <p>La fiche de vœux mise en place les années précédentes a été remplacée par une application informatisée (Valère) mieux adaptée à la gestion du nombre sans cesse plus important des AESH (environ 6000 dont 1000 dans l'Ain).</p> <p>Les affectations des AESH sont par PIAL et non plus sur un poste précis conformément aux nouvelles dispositions en ce sens, afin de pouvoir rendre plus réactive la capacité d'accompagnement des élèves en situation de handicap.</p>